



## Succession et vente aux enchères

-----  
Par F35000

Bonjour,

Notre père est décédé et nous sommes 3 enfants nu-propriétaires et notre mère usufruitière.

Il y a 2 biens immobiliers. Notre mère a 80 ans et bientôt 81 ans en mai 2023.

Elle souhaite vendre 1 bien immobilier avec un tarif exigé ou sinon vendre les 2 biens immobiliers aux enchères.

Concernant la vente aux enchères, quelle sont les règles ? les délais (avant ses 81 ans) ? les coûts engendrés par les nu-propriétaires ?

Est-il possible de vendre uniquement 1 des 2 biens ou les 2 biens aux enchères ?

Merci de votre aide.

-----  
Par JackT

Vous pouvez d'un commun accord vendre un bien ou la totalité  
au préalable vous devez régler les formalité administratives de succession et éventuellement régler les droits  
par rapport à la vente amiable, la vente aux enchères n'est pas forcément une bonne idée

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Quel est l'objectif visé avec cette vente aux enchères ?

Pour vendre un ou des biens, il faut l'accord de tous les indivisaires.

Que conseille votre notaire ?

-----  
Par Pragmatico

BONJOUR JackT... Vous êtes visiblement un nouvel arrivant, retenez que sur ce site, comme sur Experatoo ou Legavox, les formules de politesse sont requises.

Pensez simplement à saluer quand vous intervenez pour la première fois sur un fil

Merci à vous.